

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 7 février 2017 un premier projet de résolution numéro **PP17-14001** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé aux 510-514, rue Guizot Est afin de construire un troisième étage et une construction hors toit, et ce, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. (RCA04-14003). »

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'agrandissement du bâtiment situé aux 510-514, rue Guizot Est afin de construire un troisième étage et une construction hors toit qui dérogent à l'alignement prescrit. Ce projet déroge aux dispositions de l'article 52 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone 0096 délimitée par la rue Berri à l'ouest, la rue Lajeunesse à l'est, la rue de Liège au nord et la rue Jarry au sud.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique **le 2 mars 2017 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Le 16 février 2017

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac

Publication :
[Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 16 février 2017](#)